

Affaire suivie par Vincent Pilloix
IEN chargé de la mission EPS
Delphine Duprey
CPD EPS
Tel : 03 81 65 46 03
Mail : delphine.duprey@ac-besancon.fr
26 avenue de l'Observatoire, 25030 Besançon
Cedex

Besançon, le 20 janvier 2021

L'inspecteur d'académie,
Directeur académique des services
de l'éducation nationale du Doubs

à

Mesdames et Messieurs les parents des élèves des
classes de CE1, CE2 et CM1 des écoles implantées
dans le territoire de Pays de Montbéliard
Agglomération

Objet : inscriptions en classes à horaires aménagés danse - Rentrée 2024

1) Principes de fonctionnement des classes à horaires aménagés danse

Des classes à horaires aménagés peuvent être organisées dans les écoles élémentaires et les collèges pour permettre aux élèves de recevoir, dans le cadre des horaires et programmes scolaires, un enseignement artistique renforcé. Les domaines artistiques qui peuvent être visés sont la musique, la danse, et le théâtre. L'emploi du temps est aménagé pour permettre la pratique artistique sur le temps scolaire et hors temps scolaire. Le programme scolaire reste identique à celui des classes traditionnelles de même niveau.

Le partenariat entre l'Education Nationale, le Conservatoire de Montbéliard et la ville de Montbéliard a permis la mise en place d'une classe à horaires aménagés pour la pratique de la danse à l'école élémentaire Les Fossés à Montbéliard. Le dispositif est accessible aux élèves de CE2, CM1 et CM2 afin de leur permettre une ouverture culturelle en danse.

2) Modalités d'inscription

Si votre enfant est actuellement scolarisé en CE1, en CE2 ou CM1 et souhaite, en accord avec vous, suivre ce parcours scolaire, vous êtes invités à renseigner le dossier de candidature qui vous a été remis par la directrice ou le directeur de l'école, et à le transmettre dûment complété **avant le 29 mars 2024**, en utilisant les formulaires en pièces jointes :

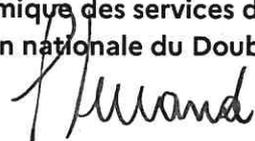
- Imprimé A (formulaire de demande d'inscription)
- La fiche 2 (fiche d'identité de l'enfant)

Ces deux documents seront renvoyés à la directrice ou au directeur de l'école de votre enfant avant le 29 mars 2024.

Vous joindrez au dossier ci-dessus :

- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la danse.
- Vous adresserez, avant le 29 mars 2024, l'imprimé B au Conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique – 4 Cour du Château 25200 Montbéliard.

L'inspecteur d'académie,
Directeur académique des services de
l'éducation nationale du Doubs



Patrice DURAND